

TP TECHNICIEN EN SYSTÈMES DE SÛRETÉ

FORMATION
FINANCÉE
à 100 % ⁽¹⁾

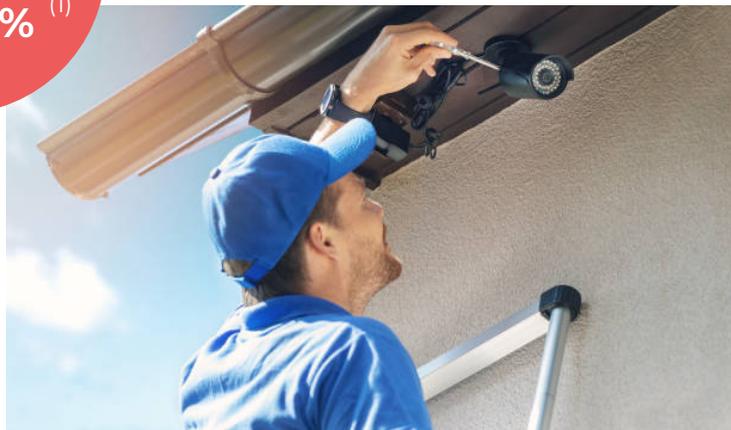


Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HÉRAULT

Le technicien en système de sûreté est chargé d'assurer l'installation, la mise en service et la maintenance, selon la réglementation en vigueur, des installations de sûreté, dans des bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Il s'agit de détecteurs, de caméras, de centrales d'alarme, de signalisations, d'enregistreurs, d'unités de contrôle de portes, destinés à assurer une surveillance des comportements humains délictueux tels que l'intrusion, le vol ou l'agression.



LA FORMATION

NIVEAU VALIDÉ
4

FORMATION
DIPLOMANTE

PAS DE
PRÉREQUIS

DURÉE
1 AN

ÉLIGIBLE AU
CPF

ADMISSION

- Âge : 15/29 ans révolus ou RQTH
- Accessible par la voie de la formation continue (nous consulter)



ACCESSIBILITÉ



Partenaire
ERASMUS +

ET APRÈS...

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS STI
- BTS en électronique

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

- Technicien sécurité-alarme
- Technicien de maintenance
- Installateur de systèmes de sécurité, alarme et détection incendie
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme et de télésurveillance
- Technicien en installations de surveillance intrusion
- Technicien sécurité-alarme

Aide aux
entreprises
6000€

OBJECTIFS

- Assurer l'installation, la mise en service et la maintenance
- Former le client à l'utilisation des systèmes installés
- Assurer les interventions de maintenance préventive et correctives

PROGRAMME

BLOC 1 : Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

BLOC 2 : Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

BLOC 3 : Assurer la maintenance d'un système de sûreté

Date fin de validité de la certification : 28/12/2025



MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TARIFS

- Contrat d'apprentissage : réunion d'information collective, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Public en reconversion : recrutement sur dossier et tests de positionnement.
- Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.
- Contrôles continus tout au long de la formation et examens ponctuels.
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- Formations par contrat d'apprentissage / professionnalisation : 8186€ et prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO). (1)
- Autres dispositifs : 14€ de l'heure.



LES **+** DU
CFA



DES LIENS ÉTROITS
avec les entreprises du secteur et
les branches professionnelles



1 INTERLOCUTEUR DÉDIÉ
aux besoins en recrutement des
entreprises et la mise en relation



ACCESSIBILITÉ
personnes à mobilité
réduite
Référénte handicap :
c.thibault@cma-herault.fr



**ORGANISATION
D'ATELIERS COLLECTIFS**
Repas débats, ateliers d'initiative
citoyenne, participations aux
concours MAF



**PARTENAIRE
ERASMUS +**



154 rue Bernard Giraudeau - CS5999- 34187 Montpellier Cedex 4
Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00